



PLATEFORME DE COORDINATION DÉPARTEMENTALE ET LES PÔLES TERRITORIAUX DANS LES CÔTES D'ARMOR



VALÉRIE GALLAIS-LE FRENE - COORDINATRICE DU PÔLE DE LAMBALLE
ASSOCIATION QUATRE VAUX LES MOUETTES



CÉLINE TILLON - COORDINATRICE DU PÔLE DE ST BRIEUC
ADAPEI CÔTES D'ARMOR

JOURNÉES RÉGIONALES SESSAD - 19 NOVEMBRE 2015



- **LE CONTEXTE : DES POLITIQUES PUBLIQUES EN ÉVOLUTION**
- **LA GENÈSE DU PROJET**
- **L'ARCHITECTURE**
- **UN ENGAGEMENT CONVENTIONNÉ**
- **LES ACTEURS ENGAGÉS AU SEIN DES PÔLES TERRITORIAUX AUJOURD'HUI**



LE CONTEXTE :

DES POLITIQUES PUBLIQUES

EN ÉVOLUTION



- ➔ **LE RAPPORT PIVETEAU « ZÉRO SANS SOLUTION » :
LE DEVOIR COLLECTIF DE PERMETTRE UN PARCOURS DE VIE SANS RUPTURE, POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LEURS PROCHES – JUIN 2014**
- ➔ **LE PLAN STRATÉGIQUE RÉGIONAL DE SANTÉ APPROUVÉ PAR LA CRSA ET LE CONSEIL DE SURVEILLANCE EN MARS 2011 DÉFINIT POUR 5 ANS LES PRIORITÉS ET LES OBJECTIFS DE L'ARS EN MATIÈRE DE SANTÉ**
- ➔ **LE PROJET DE LOI DE SANTÉ PROPOSANT LA CRÉATION D'UN « SERVICE TERRITORIAL DE SANTÉ » (MESURE N°13) - 15.10.2014**
- ➔ **LE SCHÉMA D'ORIENTATION MÉDICO-SOCIAL – SOLIDARITÉ AUTONOMIE – VOLET HANDICAP DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR – 2008/2012**





LA GENÈSE DU PROJET HANDI-CAP 22



Journées Régionales SESSAD – 19 novembre 2015



➔ UNE VOLONTÉ COMMUNE : PORTÉE PAR UNE ASSOCIATION CONSTITUÉE DE 9 ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ŒUVRANT DANS LE CHAMP SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL EN CÔTES D'ARMOR :

- Faire évoluer l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- Prendre en compte les orientations des politiques publiques en intégrant la notion de parcours de vie ;
- Adapter le fonctionnement de nos établissements, services à ces parcours de vie (et non l'inverse) ;
- Optimiser le fonctionnement de nos dispositifs.



➔ DES PRINCIPES FONDATEURS

- **Un engagement d'acteurs sur chaque territoire** au service du projet de la personne
- **Le développement d'un réseau de partenaires** susceptibles de répondre le plus largement possible au projet de vie de la personne accompagnée.

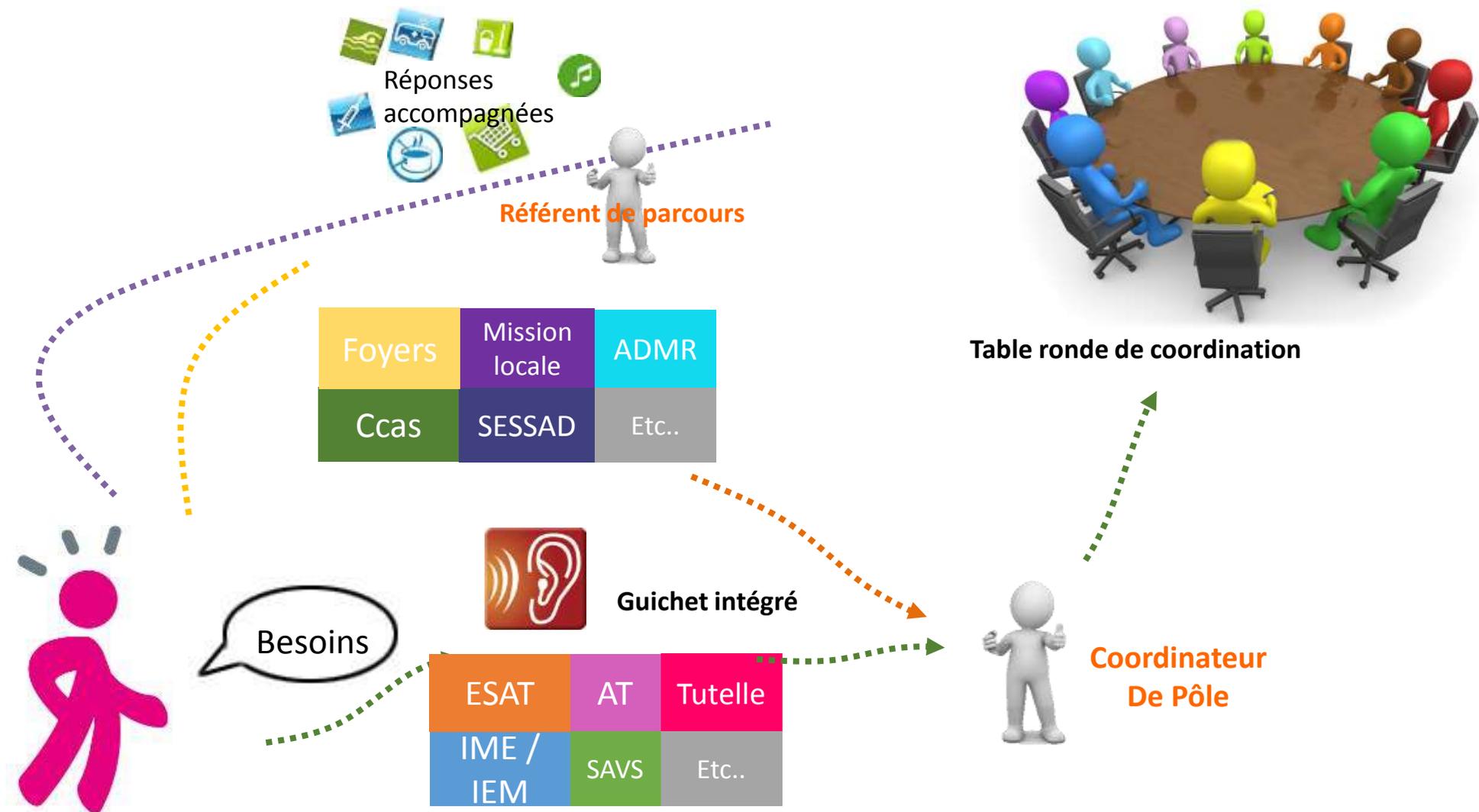


➔ VERS UN TRAVAIL DE COORDINATION TERRITORIALE POUR OFFRIR DES RÉPONSES INNOVANTES (RAPPORT PIVETEAU)

- Définir des procédures de coordination entre établissements et services
 - **Page 65** : « L'écriture et le suivi des **procédures de coordination** suppose l'organisation de réunions régulières, sur les territoires adéquats en fonction des thèmes à traiter, de **'tours de table' rassemblant les structures et les professionnels appelés à appliquer eux-mêmes ces procédures**, ainsi que les usagers appelés à en bénéficier.(...) Devraient y être présents tous les gestionnaires concernés (...) : responsables des établissements sanitaires, médico-sociaux, scolaires, sociaux ; responsables départementaux de l'ASE et de la PMI, etc ».
- Concourir à l'émergence d'offres nouvelles, modulaires et adaptables
 - **Page 33** : « Les 'dispositifs' (...) sont des regroupements d'établissements et de services entre lesquels, en fonction des besoins de la personne, **l'intensité d'intervention des différentes structures peut être modulée** (...) C'est (...) cette souplesse qu'il faut encourager ».
 - **Page 73** : « les 'réponses territoriales' contribueraient à définir des appels à projets destinés **soit à des gestionnaires polyvalents soit à des groupements**. Elles favoriseraient du même coup, de manière non exclusive, l'émergence de tels opérateurs ».



➔ LE CŒUR DU PROJET : DU BESOIN A LA REPONSE ACCOMPAGNEE



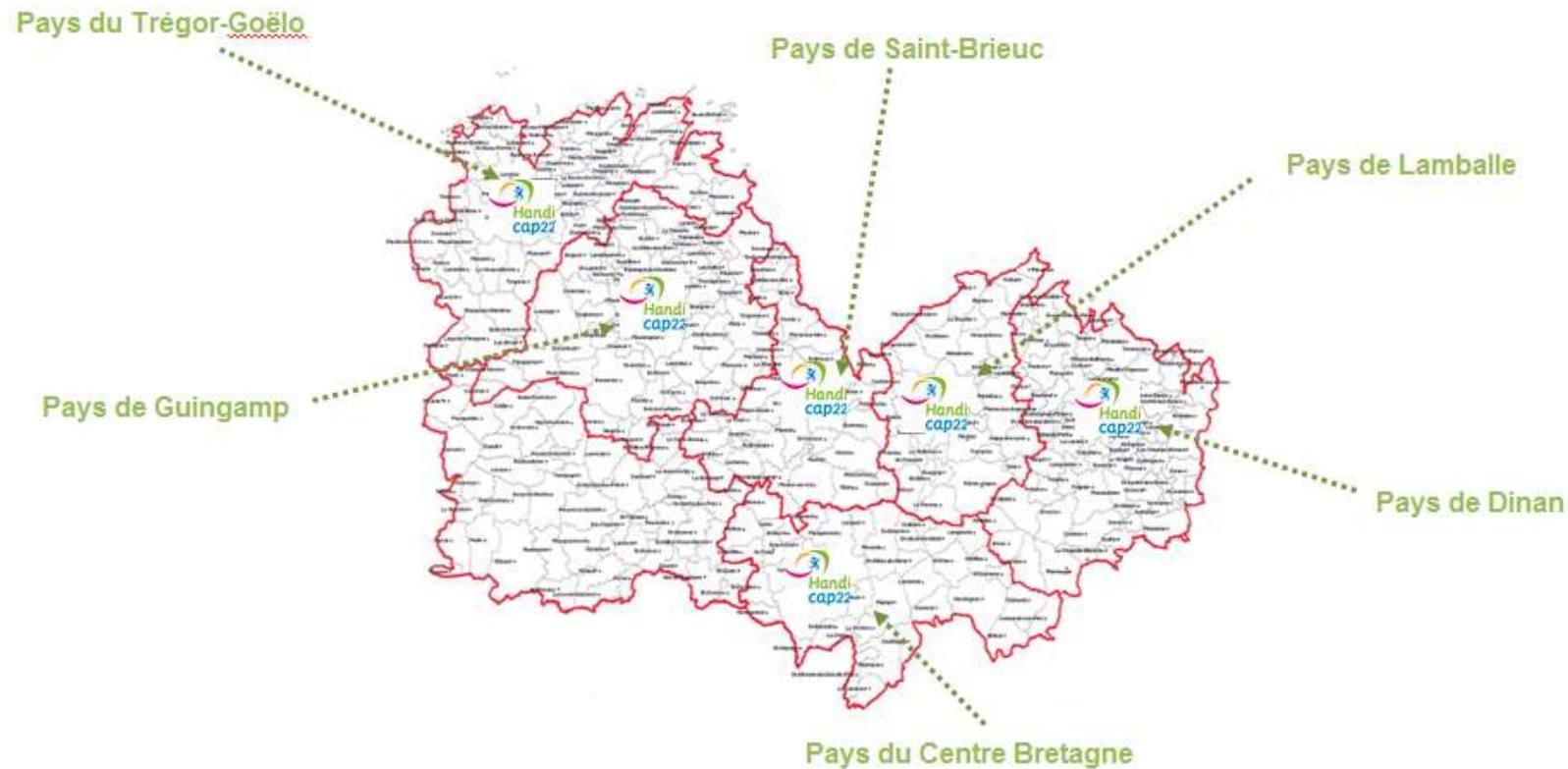
→ UNE ÉCHELLE OPÉRATIONNELLE A LA HAUTEUR DE TERRITOIRE DE VIE : CRÉATION DE 6 PÔLES TERRITORIAUX RATTACHÉS A UNE PLATEFORME DÉPARTEMENTALE

■ Présentation générale de la Plateforme

- Un SAVS Départemental de 230 places ;
- Un SAMSAH de 23 places ;
- Un pôle ressources ;
- Une intervention transversale dans le cadre d'Habitat Handi-Citoyen ;
- Un observatoire social et médico-social ;
- Une volonté de porter et de diversifier les nouvelles formes d'accompagnement. Un exemple : l'accueil temporaire.



➔ UNE ÉCHELLE OPÉRATIONNELLE A LA HAUTEUR DE TERRITOIRE DE VIE : CRÉATION DE 6 PÔLES TERRITORIAUX RATTACHÉS A UNE PLATEFORME DÉPARTEMENTALE



L'ARCHITECTURE DU PROJET



➔ PILOTAGE ET TERRAIN

Pilotage



*1 Comité stratégique
Handicap 22*



*1 Comité Départemental d'Animation
des Territoires*



*6 Comités
de Pilotages locaux*

Terrain



*6 tables
rondes de coordinations*



*Des groupes de travail
thématiques territoriaux*



➔ UN DIRECTEUR DE LA PLATEFORME

- Salarié de l'ADAPEI Côtes d'Armor sous l'autorité du Directeur général ;
- Gestion du SAVS Départemental, du SAMSAH, et du pôle ressource ;
- Chargé de la mise en œuvre des services (En réponse aux besoins des personnes) dans le cadre d'Habitat-Handi-Citoyen ;
- Délégation au nom du collectif d'Handi-Cap 22 pour la mise en place du dispositif sur l'ensemble des territoires ;
- Elaboration d'une stratégie départementale du développement de la Plateforme ;
- Développement d'un réseau départemental et territorial en lien avec les coordinateurs de pôles.



➔ LE COORDINATEUR DE POLE

- Participe à l'élaboration de la stratégie locale en matière de développement médico-social et la met en œuvre sur le territoire ;
- Lien permanent avec les partenaires du territoire ;
- Garant du respect des conditions de l'accompagnement auprès des personnes en situation de handicap tel que défini dans la convention ;
- Mission d'assurer une veille médico-sociale sur le territoire ;
- Prend en compte l'ensemble des acteurs potentiels du territoire dans une démarche collaborative ;
- Participe aux instances de coordination locales existantes ou à venir sur son territoire ;
- Dépend de manière fonctionnelle du directeur de la plateforme.

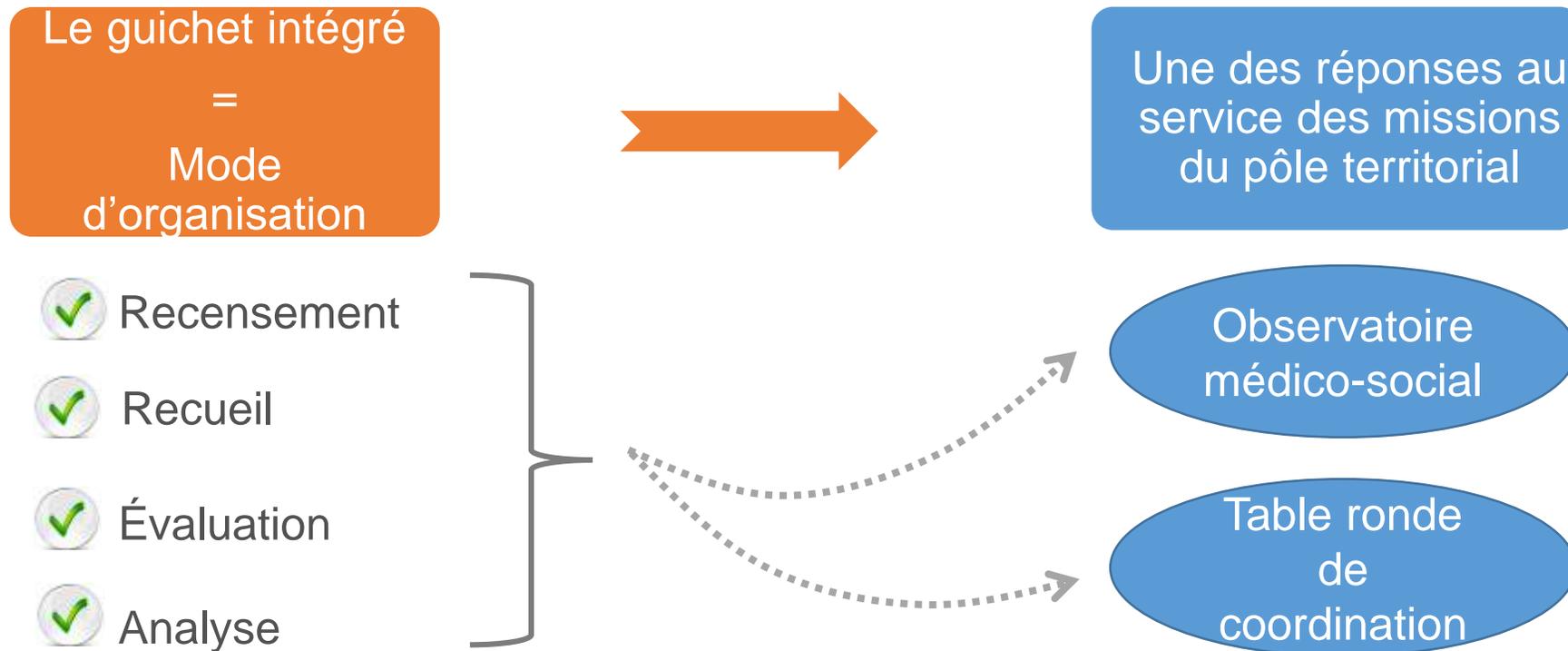


UN ENGAGEMENT CONVENTIONNÉ



➔ LE GUICHET INTÉGRÉ : UN MODE D'ORGANISATION HARMONISÉE SUR CHAQUE TERRITOIRE

- Porte d'entrée pour chaque personne en demande de service médico-social ;
- Engagement dans : recueil, évaluation, analyse de la demande ;
- Engagement dans être et connaître les ressources sur un territoire.



➔ LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE : MISE EN PLACE D' ACTIONS COORDONNÉES

- Réponse à des besoins non pourvus à ce jour ou nécessitant la coordination de différents acteurs ;
- Réponse singulière, co-construite, articulée au sein du territoire de vie de la personne devant rester le plus durablement que possible, dans l'environnement le moins spécialisé, (le plus proche possible d'une vie ordinaire) ;
- But de mutualiser les compétences : « ouvrir », décloisonner les services et établissements ;
- En appui au projet personnalisé (quand il existe pour des personnes déjà accompagnées par un service ou un établissement) ;
- Construite dans le cadre de la table ronde de coordination ;
- Inscrite dans une temporalité définie dès sa mise en place et évaluée ;
- Un référent parcours : Interlocuteur privilégié pour la personne et sa famille s'assurant de la mise en place du plan d'action établi en table ronde et coordonnant les différents intervenants.



LES ACTEURS ENGAGÉS AU SEIN DES PÔLES TERRITORIAUX AUJOURD'HUI ...



LES ACTEURS ENGAGÉS AUJOURD'HUI

➔ HANDI-CAP 22 AUJOURD'HUI : 12 ASSOCIATIONS



Association Hospitalière de Bretagne



→ UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS SUR LES PÔLES AUJOURD'HUI

IME/IEM, Foyers de vie, FAM, SAVS, SESSAD, ESAT, Pôles sociaux, MAS, l'intersecteur psychiatrique, mission locale, ateliers protégés, mandataires judiciaires, résidence accueil, pension famille, MDD, Service d'aide à domicile, SAMSAH, EPAHD, Foyer logement, Bailleurs sociaux, Cap emploi, Association intermédiaire, Groupe d'Entraide Mutuelle, Associations mandataires, ASL/AVDL, enseignant référent MDPH, Accueil temporaire, ...



LA PLACE DU SESSAD DANS LES PÔLES



 **QUELLE PLACE ET IMPLICATION**

 **ILLUSTRATIONS PAR LA SITUATION DE THOMAS**





**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

